



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

PRÉFET
DU FINISTÈRE



Rennes, le 17 novembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164

Secteur de Châteauneuf-du-Faou

Comité de suivi des études du 17 novembre

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Cet objectif prioritaire est inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, signé par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président de la Région Bretagne le 13 décembre 2013.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Châteauneuf-du-Faou, Jean-Luc Videlaïne, Préfet du Finistère, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports, ont réuni lundi 17 novembre, à Châteauneuf-du-Faou, le comité de suivi des études de ce projet. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Finistère et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement pour permettre la bonne information de tous en continu.

Un projet pour le futur Contrat de Plan État Région 2015-2020

Afin de préparer l'avenir et d'achever l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164, l'État a engagé en 2010 les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la section dite de la déviation de Châteauneuf-du-Faou, d'une longueur de 12 km. Ce projet, d'un coût estimé à 65 M€ et financé par l'État, la Région Bretagne et le Conseil Général du Finistère, représente le dernier aménagement nécessaire à la mise à 2x2 voies complète de la RN164 dans le département du Finistère.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée début 2014, le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 7 juillet 2014.

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Jean-Michel BOURLES – 02 98 76 29 51

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Avancement du projet

Les études de détail, permettant de fixer toutes les caractéristiques du projet, en concertation avec les élus et les riverains, se poursuivent. Le comité de suivi a validé un certain nombre d'adaptations et d'optimisations, ce qui va permettre, dans les prochaines semaines, de figer les emprises exactes nécessaires à la réalisation du projet ; ceci permettra d'initier en début d'année 2015 de nouvelles procédures réglementaires : enquête parcellaire, dossier « loi sur l'eau », diagnostic archéologique, dérogation « espèces protégées ».

Les membres du comité ont également pu mesurer l'importance du calendrier des démarches réalisées par différents maîtres d'ouvrages : déplacement de la déchetterie intercommunale, déplacement par les communes concernées des conduites de réseau d'eau potable situées sous la RN164 actuelle, procédure d'aménagement foncier pilotée par le Conseil Général du Finistère.

L'obtention de la DUP a en outre permis aux services de l'État de conclure à l'amiable l'acquisition de deux habitations impactées par le projet.

L'objectif reste de pouvoir démarrer les travaux fin 2016 ou début 2017.

Contacts presse :

Préfecture du Finistère : Jean-Michel BOURLES – 02 98 76 29 51

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57